



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 10

No. FDS : 50074
V000.0

Révision: 27.12.2016

Date d'impression: 09.01.2018

Remplace la version du: 25.11.2016

BREF Duo-Activ' Pin / Den

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BREF Duo-Aktiv' Pin/Den bleu Phase

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
entretien WC

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1 Bus 101
B-1020 Bruxelles/Brussel
Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient 2-Méthylundecanal; Cineol. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P501 Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règles en vigueur dans votre région.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	500-234-8	01-2119488639-16	>= 10- < 20 %	Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	500-220-1	01-2119488530-36	>= 1- < 5 %	Lésions oculaires graves 1 H318
2-methylundécanal 110-41-8	203-765-0		>= 0,1- < 0,5 %	Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Sensibilisant de la peau 1 H317 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400
cineole 470-82-6	207-431-5		>= 0,1- < 0,5 %	Liquides inflammables 3 H226 Sensibilisant de la peau 1 H317

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimoine (Diméticone ou Siméticone)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

entretien WC

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour

Belgique

Ne contient pas d'ingrédients soumis à des valeurs d'exposition limite

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374.

Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

a) Aspect	liquide visqueux Bleu
b) Odeur	de pin
c) seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
d) pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	8,0 - 9,0
e) Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
g) Point d'éclair	100,00 °C (212 °F) Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C. Préparation

h) Taux d'évaporation	aqueuse. Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative	
Densité (20 °C (68 °F))	1,031 - 1,041 g/cm ³
n) solubilité(s)	Soluble dans l'eau
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité (Brookfield; Appareil: LVDV II+; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 5 min-1; Broche N°: 31; Conc.: 100 % produit)	3.250 - 3.750 mpa.s
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LD50	4.100 mg/kg	rat	OECD 401
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD 423
2-methylundécanal 110-41-8	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	
cineole 470-82-6	LD50	2.480 mg/kg	rat	

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD 402
2-Methylundecanal 110-41-8	LD50	> 10.000 mg/kg	lapins	
Cineol 470-82-6	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-methylundécanal 110-41-8					
cineole 470-82-6					

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	irritant	4 h	lapins	OECD 404
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	non irritant	4 h	lapins	OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Le mélange est classé sur base de données expérimentales de mélanges similaires testés en accord avec règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, le document de guidance de l'ECHA sur l'application des critères CLP et les recommandations AISE. Des données toxicologiques importantes, sur les substances reprises dans la Section 3 suivent.

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 438 réalisé avec un mélange similaire, le produit doit être classé irritant oculaire catégorie 2

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Type de test	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD 406

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude	Activation métabolique / Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD 476
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	négatif	oral : gavage		souris	OECD 475

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOAEL=225 mg/kg	oral : gavage	90 days once daily, 5 times a week	rat	OECD 408

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOAEL P = 300 mg/kg NOAEL F1 = 300 mg/kg	Two generation study oral : eau sanitaire		rat	OECD 416

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité (Poisson):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LC50	7,9 mg/l	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
	NOEC	0,1 mg/l	28 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	LC50	> 100 - 500 mg/l	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-méthylundécanal 110-41-8	LC50	0,35 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
cineole 470-82-6	LC50	57 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC50	79 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	EC50	20 mg/l	48 h	Daphnia magna	non spécifié
2-méthylundécanal 110-41-8	EC50	0,21 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité (Algues):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC50	2,6 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	EC0	5,7 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
	EC50	21 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
2-methylundécanal 110-41-8	EC50	0,18 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	0,089 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Biodégradation	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	facilement biodégradable	aérobie	77 - 79 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	facilement biodégradable	aucune donnée	> 60 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
2-methylundécanal 110-41-8	facilement biodégradable	aérobie	68 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
cineole 470-82-6	facilement biodégradable	aérobie	72 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcent- ration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	0,3				23 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
2-methylundécanal 110-41-8	4,9				35 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
cineole 470-82-6	2,5					non spécifié

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:
Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Indication des composants selon 648/2004/CE

15 - 30 %	agents de surface anioniques
< 5 %	agents de surface non ioniques
Autres ingrédients	Parfums
	Coumarin
	Limonene
	Linalool

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 2,9,11,12 à la ou aux sections :



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 10

No. FDS : 50074
V000.0

Révision: 27.12.2016

Date d'impression: 09.01.2018

Remplace la version du: 25.11.2016

BREF Duo-Activ' Pin / Den

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Der General Duo Active Pine Vert

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
entretien WC

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1 Bus 101
B-1020 Bruxelles/Brussel
Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient 2-Méthylundecanal; Cineol. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P501 Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règles en vigueur dans votre région.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	500-234-8	01-2119488639-16	>= 10- < 20 %	Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	500-220-1	01-2119488530-36	>= 1- < 5 %	Lésions oculaires graves 1 H318
2-méthylundécanal 110-41-8	203-765-0		>= 0,1- < 0,5 %	Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Sensibilisant de la peau 1 H317 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400
cineole 470-82-6	207-431-5		>= 0,1- < 0,5 %	Liquides inflammables 3 H226 Sensibilisant de la peau 1 H317

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimoine (Diméticone ou Siméticone)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

entretien WC

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour

Belgique

Ne contient pas d'ingrédients soumis à des valeurs d'exposition limite

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374.

Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

a) Aspect	liquide visqueux Vert
b) Odeur	de pin
c) seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
d) pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	8,0 - 9,0
e) Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
g) Point d'éclair	100 °C (212 °F) Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C. Préparation

h) Taux d'évaporation	aqueuse. Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative	
Densité (20 °C (68 °F))	1,031 - 1,041 g/cm ³
n) solubilité(s)	Soluble dans l'eau
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité (Brookfield; Appareil: LVDV II+; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 5 min-1; Broche N°: 31; Conc.: 100 % produit)	3.250 - 3.750 mpa.s
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LD50	4.100 mg/kg	rat	OECD 401
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD 423
2-methylundécanal 110-41-8	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	
cineole 470-82-6	LD50	2.480 mg/kg	rat	

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD 402
2-Methylundecanal 110-41-8	LD50	> 10.000 mg/kg	lapins	
Cineol 470-82-6	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-methylundécanal 110-41-8					
cineole 470-82-6					

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	irritant	4 h	lapins	OECD 404
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	non irritant	4 h	lapins	OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Le mélange est classé sur base de données expérimentales de mélanges similaires testés en accord avec règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, le document de guidance de l'ECHA sur l'application des critères CLP et les recommandations AISE. Des données toxicologiques importantes, sur les substances reprises dans la Section 3 suivent.

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 438 réalisé avec un mélange similaire, le produit doit être classé irritant oculaire catégorie 2

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Type de test	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD 406

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD 476
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	négatif	oral : gavage		souris	OECD 475

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOAEL=225 mg/kg	oral : gavage	90 days once daily, 5 times a week	rat	OECD 408

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOAEL P = 300 mg/kg NOAEL F1 = 300 mg/kg	Two generation study oral : eau sanitaire		rat	OECD 416

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité (Poisson):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LC50	7,9 mg/l	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
	NOEC	0,1 mg/l	28 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	LC50	> 100 - 500 mg/l	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-méthylundécanal 110-41-8	LC50	0,35 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
cineole 470-82-6	LC50	57 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC50	79 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	EC50	20 mg/l	48 h	Daphnia magna	non spécifié
2-méthylundécanal 110-41-8	EC50	0,21 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité (Algues):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC50	2,6 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	EC0	5,7 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
	EC50	21 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
2-methylundécanal 110-41-8	EC50	0,18 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	0,089 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Biodégradation	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	facilement biodégradable	aérobie	77 - 79 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	facilement biodégradable	aucune donnée	> 60 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
2-methylundécanal 110-41-8	facilement biodégradable	aérobie	68 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
cineole 470-82-6	facilement biodégradable	aérobie	72 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcent- ration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	0,3				23 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
2-methylundécanal 110-41-8	4,9				35 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
cineole 470-82-6	2,5					non spécifié

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:
Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Indication des composants selon 648/2004/CE

15 - 30 %	agents de surface anioniques
< 5 %	agents de surface non ioniques
Autres ingrédients	Parfums
	Coumarin
	Limonene
	Linalool

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations
--

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 2,9,11,12
à la ou aux sections :